

Département
de l'Ardèche

Commune de
BERRIAS-ET-CASTELJAU
07460

Compte rendu
Séance du 26 février 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert BALMELLE, Maire.

Date de convocation : Le 19 février 2020

Présents : MM. Robert BALMELLE, Maire - Bernard ROUVEYROL, Maire délégué - Edmond GAYRAL, Premier Adjoint - Sophie SOULAS-AGNIEL, deuxième-adjointe - Jean-Christophe AGIER - Serge BORER - Bernard VALETTE - Philippe MAURIN et Mmes Claudine FOURNIER - Françoise MICHAUX et Elisabeth GILLES.

Absent excusé : M. Nicolas RICHARD

Procurations : M. Morgan LABALME-COMBALUZIER a donné procuration à M. Bernard ROUVEYROL

M. Sébastien CAUQUIL a donné procuration à M. Robert BALMELLE

Secrétaire de séance : Mme Sophie SOULAS-AGNIEL

~~~~~

Le Procès-verbal du **22 janvier 2020** a été lu et approuvé à l'unanimité.

Madame Claudine FOURNIER demande à faire une mise au point concernant un article non paru dans le bulletin municipal de janvier 2020. En effet, l'association Casteljoie en date du 13 novembre 2019 a envoyé par messagerie électronique un article pour diffusion. L'agent d'accueil l'a transféré à notre secrétaire de mairie, qui l'a transféré à Mesdames Sophie SOULAS-AGNIEL et Claudine FOURNIER, en charge de la mise en page. Cet article a été oublié. Madame Claudine FOURNIER ne porte pas la faute exclusive, mais estime qu'une nouvelle organisation doit être pensée afin de ne pas commettre cette erreur l'année prochaine. Les associations sont relancées, mais n'ayant pas eu d'article de l'association Casteljoie les années précédentes, elle n'a pas pensé utile de la relancer cette année.

Lecture de l'article proposé :

"L'association Casteljoie regroupe une dizaine de producteurs et artisans pour un marché nocturne chaque lundi de juillet et d'août. Situé aux Borels à Casteljau, sur la place de l'église, ce marché permet aux estivants et aux locaux de se retrouver autour d'un marché convivial et de découvrir la diversité des productions et activités locales. Pour la saison 2020, nous cherchons des producteurs ou artisans pour compléter notre équipe. Que vous soyez amateur ou professionnel, n'hésitez pas à nous rejoindre."

Un courrier municipal d'excuse sera adressé aux membres de l'association et une publication sur le site sera faite.

**1 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - COMMUNE**

*Compte Administratif 2019 Commune de Berrias-et-Casteljau*

Fonctionnement excédent de clôture : 535.189.63 €

Investissement excédent de clôture : 14 070.12 €

Reste à réaliser :

Investissement dépenses 296 074.00 €

Investissement Recettes 2 619.00 €

Hors de la présence de M. Robert BALMELLE, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

**2 - COMPTE DE GESTION 2019 – COMMUNE**

Fonctionnement excédent de clôture : 535 189.63 €

Investissement excédent de clôture : 14 070.12 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor Monsieur Lilian CHABAS du budget communal pour l'exercice 2019.

**3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2019**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats du budget 2019 Commune, ci-dessous présentés de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement : excédent de clôture 535 189.63 €

Résultat d'investissement : excédent de clôture 14 070.12 €

auquel s'ajoutent les restes à réaliser :

Investissement dépenses 296 074.00 €

Investissement Recettes 2 619.00 €

Soit : - 293 455.00 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R 1068 : - 279 384.88 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte R 002 : 255 804.75 €

Affectation du déficit d'investissement au compte R 001 : 14 070.12 €

**4 - PARTICIPATIONS 2020**

Après la présentation des prévisions d'attribution des participations financières 2018, le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, l'attribution au titre de l'année 2018 article budgétaire 65541 des participations suivantes :

| ORGANISMES                                                      | Objet         | VOTE 2020          |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|--------------------|
| Piscine                                                         | Participation | 16 770.00 €        |
| Inforoutes                                                      | Participation | 918.00 €           |
| SDE 07                                                          | MDE ENR       | 312,00 €           |
| SDEA                                                            | Participation |                    |
| Établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche | Participation |                    |
| <b>TOTAL</b>                                                    |               | <b>18 000.00 €</b> |

**5 - SUBVENTIONS 2020**

Après la présentation des prévisions d'attribution des subventions 2020, le Conseil Municipal a délibéré, à l'unanimité, l'attribution au titre de l'année 2020 des subventions suivantes :

| ASSOCIATIONS                 | VOTE 2020 |
|------------------------------|-----------|
| ACCA                         | 300,00 €  |
| ACT'JALES                    | 300,00 €  |
| AFSEP                        | 100,00 €  |
| AMIS DE L'ARDECHOISE         | 300,00 €  |
| CHASSEZAC SPORTS ET NATURE   | 300,00 €  |
| COLLEGE FOYER SOCIO EDUCATIF | 275,00 €  |
| COLLEGE VOYAGE               | 600,00 €  |

|                                          |                   |
|------------------------------------------|-------------------|
| ECOLE DE MUSIQUE DES VANS                | 300,00 €          |
| FOYER HOPITAL LES VANS                   | 150,00 €          |
| HUILETIC                                 | 15,00 €           |
| LES RANDONNEURS                          | 300,00 €          |
| LIGUE CONTRE LE CANCER                   | 100,00 €          |
| MARQUE PAGES ASSOCIATION<br>BIBLIOTHEQUE | 1 170,00 €        |
| PEINTRES DE PAIOLIVE<br>ASSOCIATION      | 300,00 €          |
| PREVENTION ROUTIERE                      | 200,00 €          |
| RESTOS DU CŒUR                           | 100,00 €          |
| SANS SOUCIS ASSOCIATION                  | 300,00 €          |
| SOU DES ECOLES                           | 300,00 €          |
| TENNIS CLUB VANSEEN                      | 300,00 €          |
| ENSEMBLE ET SOLIDAIRES                   | 300,00 €          |
| URAM                                     | 100,00 €          |
| VELO CLUB DU PAYS<br>VALLONNAIS          | 100,00 €          |
| VIVRE CHEZ SOI                           | 350,00 €          |
| AFM TELETHON                             | 100,00 €          |
| FREQUENCE 7 : DE SOURCE SUR              | 100,00 €          |
| 123 SOLEIL                               | 100,00 €          |
| ADMR ARDECHE CEVENOLE                    | 100,00 €          |
| GSCF sapeurs-pompier humanitaires        | 100,00 €          |
| Nos racines notre terre                  | 100,00 €          |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>7 160,00 €</b> |

## **6 – BUDGET PRIMITIF 2020 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020, chapitre par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section de fonctionnement :

. 1 112 424.75 €

Section d'investissement :

. 2 419 387.00 €

## **7 – APPEL COLLÈGE VIELJEUX : CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX ET MISE À DISPOSITION DU SERVICE ANNEXE HÉBERGEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE, LE COLLÈGE LÉONCE VIELJEUX 07140 LES VANS ET LA COMMUNE DE BERRIAS-ET-CASTELJAU**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de locaux et mise à disposition du service annexe d'hébergement entre le Département de l'Ardèche, le collège Léonce Vieljeux 07140 LES VANS et la Commune de BERRIAS-ET-CASTELJAU dont un exemplaire est joint à cette délibération.

## **8 – ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorisent l'adhésion de la Commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,
- acceptent les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés,
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et à transmettre les besoins de la Commune, à savoir le détail des consommations de chaque Point de Livraison,
- autorisent le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Berrias-et-Casteljau et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution par le SDE 07 de ce groupement de commande.

#### **9 – AUTO SURVEILLANCE DES SITES DE BAIGNADE – SAISON 2020**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, de déléguer à l'EPTB la gestion des sites de baignade de la commune (Mazet et Chaulet) pour l'auto surveillance de la qualité sanitaire des eaux de baignade durant la saison 2020 et autorisent Monsieur le Maire, ou Monsieur le Maire-délégué en cas d'empêchement, à signer la convention s'y rapportant jointe à cette délibération.

#### **10 – CHOIX D'UNE ENTREPRISE : GÉNIE CIVIL PROJET PASSERELLE PARKING « LES ESPAROTS » - BERRIAS**

Après s'être fait présenter le projet de supports béton d'une passerelle en bois « parking Les Esparots – Berrias » et les différents devis, les membres du Conseil Municipal acceptent, à 12 Pour, et 1 Contre :

↳ **Les travaux pour les supports béton d'une passerelle en bois « parking Les Esparots – Berrias »**

↳ Le devis n° 1902 de l'entreprise DUCROS & Fils domiciliée 19, Route des Plots - Maisonneuve à CHANDOLAS (07230) d'un montant HT de 4 936.00 € soit 5 920.80 € TTC,

↳ D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le Maire-délégué, à signer tous les documents s'y rapportant,

↳ L'imputation de la dépense est prévue au Budget Primitif 2020 opération 94.

#### **Questions diverses :**

↳ PANDA : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Département de l'Ardèche renonce à son droit de préemption à la suite de délibérations votant contre le projet PANDA, sauf si les communes demandent que le Département l'exerce.

↳ Voie douce : au lieudit la Sarrazine, le terrassement de la bretelle d'accès vient de se terminer. Empierrement et goudronnage seront très bientôt exécutés. Les agents communaux ont assuré l'élagage sur le chemin communal. L'exécution du chantier est assuré par la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

↳ L'association « Nos racines notre terre » par un courrier en date du 11 janvier 2020 souhaiterait domicilier son siège social sur le territoire de la Commune de Berrias-et-Casteljau. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent ce changement. Un courrier en ce sens leur sera adressé.

↳ Parking Les Esparots : Plusieurs Conseillers Municipaux demandent en quoi consiste les épaves et le camion aménagé qui y stationnent depuis quelques temps. Ce lieu qui est en train d'être aménagé en espace de détente et de loisirs voit son charme entaché. Monsieur le Maire précise que les services de la Gendarmerie ont été contactés et doivent intervenir. En l'absence de fourrière municipale, il est difficile pour les maires de petites communes de procéder à l'enlèvement de véhicules abandonnés. Dès demain, Monsieur le Maire doit recontacter la Gendarmerie afin d'accélérer les choses.

↳ Terrain de foot : Madame Claudine FOURNIER demande qui fauche le terrain. Monsieur le Maire précise que les agents des services techniques sont en charge d'une partie du terrain et ce à partir de début mars pour les entraînements scolaires. Le reste sera fauché par l'agriculteur habituel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.